

Retraites : récapitulatif du calendrier des démarches

Retraite par le RETREP : calendrier de constitution et de transmission des dossiers

Date prévue pour le départ	EVALUATION		LIQUIDATION	
	Demande du dossier auprès du SMEP-1D	Retour du dossier au SMEP-1D	Demande du dossier auprès du SMEP-1D	Retour du dossier au SMEP-1D
Rentrée 2024	(Rappel) Au plus tard le : 1^{er} mars 2023	(Rappel) Au plus tard le : 1^{er} juin 2023	Au plus tard le : 1^{er} octobre 2023	Au plus tard le : 31 décembre 2023
Rentrée 2025	Au plus tard le : 1^{er} mars 2024	Au plus tard le : 1^{er} juin 2024	Au plus tard le : 1^{er} octobre 2024	Au plus tard le : 31 décembre 2024
En cours d'année civile	Evaluation à réclamer au moins 18 mois avant date de départ envisagée	Evaluation à réclamer au moins 18 mois avant date de départ envisagée	Liquidation à solliciter au moins 10 mois avant date de départ envisagée	Liquidation à solliciter au moins 10 mois avant date de départ envisagée

Retraite CARSAT (régime général) :

La détermination des droits incombe à la CARSAT.

La demande de liquidation est à présenter au SMEP-1D à l'aide de l'annexe 2, **au plus tard le 31 décembre 2023** pour un départ prévu à la rentrée 2024, et au moins 6 mois avant un départ prévu en cours d'année.

Les dossiers sont à réclamer à l'aide des imprimés prévus à cet effet auprès de :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ardèche
Service mutualisé de l'enseignement privé SMEP-1D
18, place André Malraux
CS 10627
07006 PRIVAS CEDEX